



Garde d'enfants et personne vulnérable

Par Zaud

Bonjour,

J'ai été opérée d'une tumeur au cerveau l'année dernière, suite à cela je bénéficie d'une ALD, donc je suis classée dans les personnes dites vulnérables.

Nous avons donc établi un mode de garde classique pour notre fils de 6 ans.

En cette période de deconfinement, mon ex conjoint décide de ne pas respecter la distanciation sociale avec sa copine, qui je précise, n'habite pas avec.

Je sais que je ne peux pas lui refuser son droit de garde mais comment puis je intervenir ?

Je crains qu'il me ramène l'infection avec mon fils.

Vous remerciant,

Cordialement,